

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 MARS 2024

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

L'An deux mille vingt-quatre, le Jeudi 7 Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, MONCEL Gwendoline, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : BROSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux

ABSENTS : REVOL Sébastien, FRENDO Thomas, ALEXANDRINE Aurélie, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Kiyet CORLAY

Date de convocation : 01/03/2024

Date d'affichage : 01/03/2024

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Conseil Municipal du 25/01/2024
- Temps scolaire hebdomadaire
- Mise à jour du tableau des emplois de la Commune
- Adhésion Fédération Française des Marchés
- Cantine scolaire : prix du repas non réservé
- Subventions
- Divers

Le Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 25/01/2024.
L'Assemblée l'adopte à l'unanimité.

REFERENCES DELIBERATIONS	<u>OBJETS</u>	<u>VOTES</u>
DELIBERATION N°D2024_03_009_TPS SCOLAIRE HEBDO	Temps scolaire hebdomadaire	Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2024_03_010_MAJ TAB EMPLOIS PERMANENTS	Mise à jour du tableau des emplois de la Commune – Création d'un poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à raison de 35H00 pour faire les fonctions d'ASVP	Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2024_03_011_ADHESION FEDE FRANCAISE MARCHES	Adhésion à la Fédération Française des Marchés de France	Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2024_03_012_CANTINE REPAS NON RESERVE	Cantine scolaire : Coût du repas non réservé à l'avance	Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2024_03_013_SUBV MFR	Subventions MFR de Péronnas et Cormaranche en Bugey	Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2024_03_014_SUBVENTIONS	Subventions : Union Départementale des Sapeurs Pompiers – Amicale Boules – Amis Bibliothèque	Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

DIVERS

- CCAS : Joëlle CHANET rejoint les membres - recherche de volontaires supplémentaires
- Prochaine réunion sur le budget : fin mars ou début avril
- Achat matériel :
 - Projet de changement du piaggio : achat d'un nouveau véhicule électrique 100% avec benne, 2 propositions prenant en compte les avantages et inconvénients :
 - « Club Car Urban N1 » (fabrication Polonais)
 - « Goupil G4 » (fabrication Française)

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'achat du véhicule « GOUPIL G4», plus fonctionnel, plus robuste moins long, meilleur braquage, coffre de rangement pour un montant de 34 000 € TTC

- Remplacement d'une tondeuse

- AG Cantonaide : samedi 16 mars à 10 H - salle annexe – La Commune offre le pot du vin d'honneur
- Distribution Mag Veyle
- Mariage républicain : Le Conseil n'est pas favorable aux cérémonies laïques de mariage sur le territoire de la Commune

FIN SEANCE : 21H45

Maire, Michel MARQUOIS



Secrétaire de séance :



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 87
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20240307-D2024_03_009-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 MARS 2024

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

L'An deux mille vingt-quatre, le Jeudi 7 Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiymet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, MONCEL Gwendoline, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : BROUSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux

ABSENTS : REVOL Sébastien, FRENO Thomas, ALEXANDRINE Aurélie, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Kiymet CORLAY

Date de convocation : 01/03/2024

Date d'affichage : 01/03/2024

DELIBERATION N°D2024_03_009_TPS SCOLAIRE HEBDO

DELIBERATION TEMPS SCOLAIRE HEBDOMADAIRE

Suite au dernier Conseil d'école concernant la dérogation aux rythmes scolaires pour une durée de 3 ans,

La poursuite du rythme actuel de la semaine scolaire : une semaine de 4 jours d'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30, mercredi non travaillé, a été voté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- S'en remet à l'avis du Conseil d'Ecole et décide de maintenir les rythmes scolaires à 4 jours comme actuellement.

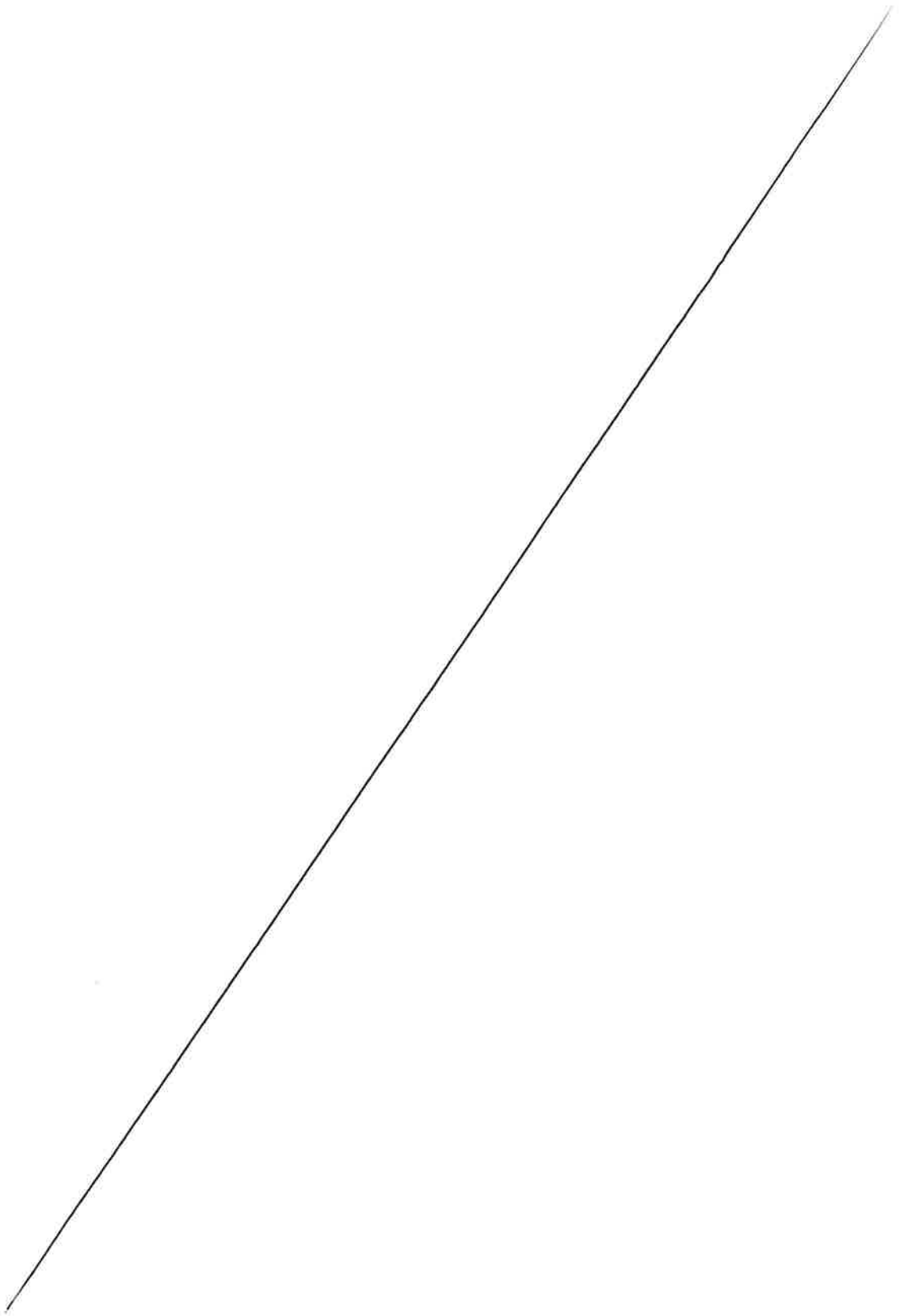
Certifié exécutoire
Après dépôt en Préfecture le - 8 MARS 2024
Et publication ou notification du - 8 MARS 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Michel MARQUOIS











Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 87
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20240307-D2024_03_010-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 MARS 2024

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

L'An deux mille vingt-quatre, le Jeudi 7 Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiymet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, MONCEL Gwendoline, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : BROUSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux

ABSENTS : REVOL Sébastien, FRENDO Thomas, ALEXANDRINE Aurélie, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Kiymet CORLAY

Date de convocation : 01/03/2024

Date d'affichage : 01/03/2024

DELIBERATION N°D2024_03_010_MAJ TAB EMPLOIS PERMANENTS

DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE AU 08/03/2024

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE A RAISON DE 35H POUR FAIRE LES FONCTIONS D'ASVP

Le Maire de PONT DE VEYLE,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant le besoin de recrutement d'un agent faisant les fonctions d'ASVP (Agent Surveillance de la Voie Publique), la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à raison de 35H est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE à compter du 08/03/2024 :**

- la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à raison de 35H00 pour faire les fonctions d'ASVP (Agent Surveillance de la Voie Publique)

Le Maire de PONT DE VEYLE,

RAPPELLE ci-après la nouvelle liste des emplois permanents à temps complet et à temps non complet modifiée par la présente délibération au 8 MARS 2024 :

- Voir tableau annexé

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le ... **8 MARS 2024** ...

Et publication ou notification du ...

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Michel MARQUOIS


MAIRIE DE PONT DE VEYLE


MAIRIE DE PONT DE VEYLE

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE PONT DE VEYLE AU 08/03/2024

EMPLOI/ POSTE/FONCTIONS	Date de création poste	Date d'entrée	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi			Total (N)	Catégorie hiérarchique			Grade (S) à cet emploi	Emploi		Grade actuel de l'agent qui occupe le poste	EFFECTIFS		Identité agent et fonctionnaire sur le poste (N)	
			TC	TNC	En		A	B	C		oui	non		Qualif.	Vacant en heures		
																	En
FILIERE ADMINISTRATIVE																	
Accueil, secrétariat	04/01/1994	FPT Stagiaire 01/04/1994 Titulaire 01/03/1995 PDV 01/08/1991	35			35			X	Adjoint adm pal 2ème classe / Adjoint adm Pal 1ère classe	oui		Adjoint adm 1ère classe				MOIRE Sandrine
Comptabilité, pases, urbanisme	21/03/2019	Stagiaire 01/09/2012 Titulaire 01/09/2013 PDV 04/03/2019			28			X	Adjoint adm pal 1ère classe / Adjoint adm Pal 1ère classe	oui		Adjoint administratif					MOLLET ESTEVE Marjolaine
ASVP, régisseur recettes et suivi des opérations funéraires	07/03/2006	FPT Stagiaire 01/01/2003 Titulaire 01/01/2004 PDV 01/04/2006	35			35		X	Adjoint adm pal 2ème classe / Adjoint adm Pal 1ère classe	oui	T.A. Révocation	Adjoint adm pal 2ème classe					BERAY Dominique
Accueil, secrétariat	02/04/1998	FPT Stagiaire 01/11/2000 Titulaire 01/11/2001 PDV 01/05/1998	35			35		X	Adjoint adm pal 2ème classe / Adjoint adm Pal 1ère classe	oui		Adjoint adm pal 2ème classe					BOURNAS Marjolaine
CNI, PASSEPORT	01/08/2023	FPT Stagiaire 01/08/2023 Titulaire PDV			20			X	Adjoint Administratif	oui		Adjoint administratif					BECHET Florence
	14/06/1977	PDV	35			35			Secrétaire de Maire	oui							(en ATATLARO)
FILIERE SOCIALE																	
ATSEM Ecole Maternelle	Vacant au 01/09/1998	FPT Stagiaire 01/10/1990 Titulaire 01/10/1991 PDV 01/09/1998			29			X	ATSEM	oui		ATSEM pal 1ère classe					CHABANON Vronique
ATSEM Ecole Maternelle	31/07/1984	FPT Stagiaire 01/10/2003 Titulaire 01/10/2004 PDV 01/10/2003			29,5			X	ATSEM	oui		ATSEM Pal 2ème cl					DOSSAUGE Nelly
FILIERE ANIMATION																	
Gardienn, cantine scolaire Ecole Maternelle	20/07/2011	FPT Stagiaire 06/09/2010 Titulaire 01/09/2012 PDV 06/09/2010			28			X	Adjoint animation/ adjoint animation pal 2ème classe	oui		Adjoint animation					ROUSSEON Anais
Gardienn, cantine scolaire Ecole Primaire	12/10/2004	FPT Stagiaire 01/01/2005 Titulaire 01/01/2007 PDV 01/01/2005			15			X	Adjoint animation/ adjoint animation pal 2ème classe	oui		Adjoint animation					CAILLIOUR Christone
Cantine scolaire Ecole Maternelle et entretien locaux	10/11/2022	FPT Stagiaire 01/11/2017 Titulaire 01/01/2023 PDV 03/01/2017			26,5			X	Adjoint animation/ adjoint animation pal 2ème classe	oui		Adjoint animation					DUPOND Béatrice
FILIERE TECHNIQUE																	
Entretien voirie, espaces verts, bâtiments	Vacant au 01/04/1992	FPT Stagiaire 01/04/1992 Titulaire 01/04/1993 PDV 01/04/1992	35			35		X	Adjoint technique/ Adjoint technique Pal 2ème classe	oui		Adjoint technique pal 1ère classe					DERONDE Sophie
Entretien voirie, espaces verts, bâtiments	Vacant au 23/08/2007	FPT Stagiaire 01/09/2006 Titulaire 01/09/2008 PDV 01/09/2006	35			35		X	Adjoint technique/ Adjoint technique Pal 2ème classe	oui		Adjoint technique pal 1ère classe					BAYTON Olivier
Entretien voirie, espaces verts, bâtiments	21/05/1997	FPT Stagiaire 03/01/2022 Titulaire 01/07/2023 PDV 03/01/2022	35			35		X	Adjoint technique/ Adjoint technique Pal 2ème classe	oui		Adjoint technique					COMBAU Trisson
Entretien voirie, espaces verts, bâtiments	05/04/1983	FPT Stagiaire 01/08/2019 Titulaire 01/08/2020 PDV 01/08/2023	35			35		X	Adjoint technique/ Adjoint technique Pal 2ème classe	oui		Adjoint technique					LANDRE LUDAN
Entretien Ecole primaire/gardiennecantine entretien de la voirie, des salles communales et le regle de recettes afférentes	05/07/2018	FPT Stagiaire 01/09/2018 Titulaire 01/09/2019 PDV 01/09/2016			26			X	Adjoint technique/ Adjoint technique Pal 2ème classe	oui		Adjoint technique					MUSCELLA Anandine
ASVP - agent surveillance voie publique	01/08/2023	FPT Stagiaire 02/06/2023 Titulaire PDV	35			35		X	Adjoint technique/ Adjoint technique Pal 2ème classe	oui		Adjoint technique pal 2ème classe					TURCHET Gregory
ASVP agent surveillance voie publique			35			35		X	Garde champêtre chef	oui		Garde Champêtre chef					VACANT
			TOTALS			175	176	351	10,03								

(1) Ces communes peuvent être ajoutées à celles du tableau annexé à la délibération pour votre question interne.
 (2) Les communes peuvent être ajoutées à celles du tableau annexé à la délibération pour votre question interne.
 La délégation prése le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, la rémunération de l'emploi créé et de promotion de l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, la rémunération de l'emploi créé et de promotion de l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, la rémunération de l'emploi créé et de promotion de l'emploi créé.
 Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20240307-02024_03_011-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 MARS 2024

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

L'An deux mille vingt-quatre, le Jeudi 7 Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiymet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, MONCEL Gwendoline, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : BROSE Valérie, GAUTHERET Nadine, BOUILLLOT Brice, conseillers municipaux

ABSENTS : REVOL Sébastien, FRENDO Thomas, ALEXANDRINE Aurélie, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Kiymet CORLAY

Date de convocation : 01/03/2024

Date d'affichage : 01/03/2024

DELIBERATION N°D2024_03_011_ADHESION FEDE FRANCAISE MARCHES

DELIBERATION ADHESION FEDERATION FRANÇAISE DES MARCHES

La Fédération Nationale des Marchés de France, « F.N.S.C.M.F. », forte de plus de 12 000 adhérents et d'un maillage de 100 syndicats, organisations professionnelles régies par la loi du 21 mars 1884, répartis sur l'ensemble du territoire national, est la principale organisation de défense professionnelle du commerce ambulante. A ce titre, elle est habilitée à représenter la profession auprès des institutions et instances nationales, régionales et départementales.

Les délibérations du conseil municipal relatives à la création, au transfert ou à la suppression de marchés communaux sont prises après consultation des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis.

Le régime des droits de place et de stationnement sur les marchés est défini conformément aux dispositions d'un cahier des charges ou d'un règlement établi par l'autorité municipale après consultation des organisations professionnelles intéressées. La Fédération ou les Syndicats Marchés de France sont des organisations professionnelles habilitées à répondre à la consultation obligatoire et vous transmettent leur avis préalable.

Un rôle d'information et d'accompagnement auprès des municipalités ; l'abonnement comprend un accompagnement particulier, des conseils pratiques et visio-conférences, une newsletter : Évolutions de la législation, dossiers thématiques, promotions des événements et manifestations et la possibilité de candidater à la labellisation et au trophée Marchés de France. Les conditions sont les suivantes : - 150€ / an pour une commune de moins de 5 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** l'adhésion à la Fédération Française des marchés pour une cotisation annuelle de 150 €

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **- 8 MARS 2024**
Et publication ou notification du **8 MARS 2024**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Michel MARQUOIS


MAIRIE DE PONT DE VEYLE


MAIRIE DE PONT DE VEYLE



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 87
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20240307-D2024_03_012-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 MARS 2024

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

L'An deux mille vingt-quatre, le Jeudi 7 Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, MONCEL Gwendoline, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : BROSE Valérie, GAUTHERET Nadine, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux

ABSENTS : REVOL Sébastien, FRENDO Thomas, ALEXANDRINE Aurélie, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Kiyet CORLAY

Date de convocation : 01/03/2024

Date d'affichage : 01/03/2024

DELIBERATION N°D2024_03_012_CANTINE REPAS NON RESERVE

DELIBERATION CANTINE SCOLAIRE : PRIX DU REPAS NON RESERVE

Dans sa délibération N°D2023_07_033 du 25/07/2023, le Conseil Municipal a mis en place le service de cantine et garderie scolaire.

Le coût de repas a été fixé à 4 €.

En cas de réservation au dernier moment, c'est-à-dire pour un repas demandé le matin pour être pris le midi, il est proposé de le facturer à 5 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de fixer le coût du repas non réservé à l'avance à 5 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la continuité du service de la cantine et garderie

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 8 MARS 2024

Et publication ou notification du 8 MARS 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Michel MARQUOIS









V. de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 57
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 35 21 53 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20240307-D2024_03_013-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 MARS 2024

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

L'An deux mille vingt-quatre, le Jeudi 7 Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, MONCEL Gwendoline, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : BROSSÉ Valérie, GAUTHERET Nadine, BOUILLOT Brice, conseillers municipaux

ABSENTS : REVOL Sébastien, FRENO Thomas, ALEXANDRINE Aurélie, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Kiyet CORLAY

Date de convocation : 01/03/2024

Date d'affichage : 01/03/2024

DELIBERATION N° D 2024_03_013_SUBV MFR

SUBVENTIONS AUX MAISONS FAMILIALES RURALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'accorder pour l'année scolaire 2023/2024 les subventions suivantes :

MAISON FAMILIALE RURALE « LA VERNEE » DE PERONNAS :

100 € pour 2 élèves de PONT DE VEYLE fréquentant cet établissement

MAISON FAMILIALE RURALE de CORMARANCHE-EN-BUGEY

50 € pour 1 élève de PONT DE VEYLE fréquentant cet établissement

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **11 MARS 2024**
Et publication ou notification du **11 MARS 2024**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Michel MARQUOIS


MAIRIE DE PONT DE VEYLE


MAIRIE DE PONT DE VEYLE



Ville de
PONT-DE-VEYLE
La Châtaie
10 rue de la Poste - BP 07
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20240307-D2024_03_014-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 MARS 2024

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

L'An deux mille vingt-quatre, le Jeudi 7 Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiymet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, MONCEL Gwendoline, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : BROSE Valérie, GAUTHERET Nadine, BOUILLLOT Brice, conseillers municipaux

ABSENTS : REVOL Sébastien, FRENDU Thomas, ALEXANDRINE Aurélie, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Kiymet CORLAY

Date de convocation : 01/03/2024

Date d'affichage : 01/03/2024

DELIBERATION D2024_03_014 SUBVENTIONS

SUBVENTIONS

Sur proposition de la commission « associations/subventions », le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde aux différents organismes les subventions suivantes :

- **UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS : 150 €** (participation au vin d'honneur)
- **AMICALE BOULES : 800 €** (Achat de tenues)
- **AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE : 425 €** (projet soirée spectacle le 12/10/24)

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 11 MARS 2024
Et publication ou notification du 11 MARS 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Michel MARQUOIS





